



MAIRIE
DE
VILLEDIEU
84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 20 FEVRIER 2020

Date de la convocation	Date d'affichage	Membres afférents au conseil	Membres présents	Procurations
27/01/2020	27/01/2020	13	9	4

A 19 heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre ARNAUD, Maire.

Présents : M. Pierre ARNAUD – Mme Mireille DIEU - M. Gérard MARTIN – M. Etienne RENET-
Mme. Sylvie BOUFFIES - M. Claude CELLIER –Mme Roselyne GIRAUDEL- M. Daniel LABIT-BARTHALOIS -M.
Jean-Laurent MACABET.

Absents excusés ayant donnés procuration :

M. Olivier SAC-DELHOMME ayant donné procuration à M. Jean-Laurent MACABET

Mme Elisabeth BERTRAND ayant donné procuration à M. Claude CELLIER

M. Ludovic GIRARD ayant donné procuration à M. Pierre ARNAUD

Mme Mireille DIEU ayant donné procuration à Mme Sylvie BOUFFIES (départ du Conseil Municipal à 21h00)

Mme Sylvie BOUFFIES est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote défavorable de la délibération n° 01-2020 en date du 27 janvier 2020, ayant pour objet l'avis au projet du SCOT Vaison-Ventoux arrêté par la communauté des communes Vaison-Ventoux, avec 8 votes par « abstention », 2 votes « pour » et 3 votes « contre ».

Aussi, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'annuler la délibération n° 01-2020 en date du 27 janvier 2020 car le nombre important d'abstention laisse supposer une mauvaise compréhension du dossier. Certains conseillers municipaux ont exprimé le souhait de pouvoir revoter cette délibération. A ce titre, Monsieur le Maire a convoqué un nouveau conseil municipal.

Extrait de la délibération : ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION n°01-2020 EN DATE DU 27 JANVIER 2020 AYANT POUR OBJET L'AVIS AU PROJET DU SCOT VAISON VENTOUX ARRETE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAISON VENTOUX.

En début de séance, Monsieur le Maire donne la parole à M. Julien DAUBERT, en charge du dossier de l'élaboration du SCOT auprès de la Communauté de Communes Vaison-Ventoux afin d'en présenter les enjeux. Suite à son exposé, Monsieur le Maire rappelle que le SCoT en révision a été arrêté par le conseil communautaire de la communauté de commune Vaison Ventoux du 27 novembre 2019.

En tant que Personne Publique Associée sur ce projet, l'avis de la Commune est sollicité sur le Projet de SCoT. Elle dispose d'un délai de 3 mois à compter de la saisine, pour faire part de ses observations.

Monsieur le Maire rappelle que le SCoT Pays Voconces a été approuvé en juin 2010 sur le périmètre de l'intercommunalité Pays Voconces composé de 14 communes. Le 2 février 2015 le conseil communautaire a délibéré la mise en révision du SCoT afin de prendre en compte l'extension du périmètre de l'intercommunalité à 19 communes, les évolutions réglementaires en matière d'urbanisme, les évolutions socio démographiques du territoire.

Le pilotage de la révision du SCoT a été confié à la Commission Aménagement du Territoire de l'intercommunalité, étendue pour les dossiers relevant du SCoT à l'ensemble des Maires des communes du périmètre. La commission a été accompagnée pour réaliser la révision par l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) dont la communauté de communes est adhérente.

L'ensemble des travaux du SCoT a été élaboré en concertation avec :

- les élus du territoire,
- les acteurs locaux compétents sur les thématiques qui concernent le SCoT
- les Personnes Publiques Associées
-

Au regard des enjeux démographiques, économiques et environnementaux, le projet de SCoT propose une stratégie cohérente en termes de développement durable dont les impacts pour la commune sont contraignants mais restent acceptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis FAVORABLE au projet du SCoT Vaison Ventoux arrêté par la Communauté de Communes Vaison Ventoux.

Votes « FAVORABLE » :6
Votes « CONTRE » :3
Votes « ABSTENTION » :3



Le Maire,
Pierre ARNAUD.